



Communiqué de presse – **Mise à disposition des documents préparatoires à l'AGM**

Sainte-Marie, le 11 avril 2024, 20h

## **ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 2 MAI 2024**

### **MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS PREPARATOIRES A L'ASSEMBLEE**

Les actionnaires de la Société sont invités à participer à l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra le 2 mai 2024 à 14 heures 30 au Hub Lizine – 8 rue Pondichéry – La Mare – 97438 Sainte-Marie (La Réunion). L'Assemblée Générale se tiendra selon les conditions habituelles. Néanmoins, la société a décidé de faire une retransmission vidéo, accessible aux actionnaires via notre site internet [www.cboterritoria.com](http://www.cboterritoria.com) (pré-inscription requise).

L'avis préalable comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié au BALO du 27 mars 2024 et l'avis de convocation sera publié au BALO du 15 avril 2024 et dans un journal d'annonces légales (JIR) du 15 avril 2024.

Les documents préparatoires à l'Assemblée énoncés par l'article R.22-10-23 du Code de commerce sont mis en ligne sur le site internet de la société ([www.cboterritoria.com](http://www.cboterritoria.com) dans la rubrique « Finance / Informations réglementées / Assemblées d'actionnaires / 2024 »).

Les documents préparatoires à l'Assemblée sont également tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'assemblée. Ainsi, conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- Tout actionnaire nominatif, peut jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à la Société de lui envoyer les documents visés aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce, le cas échéant à sa demande expresse par voie électronique. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;
- Tout actionnaire peut prendre connaissance des documents visés aux articles L.225-115 et R.225-83 du Code de commerce au siège de la Société.

#### **Calendrier financier 2024**

- Assemblée Générale : jeudi 2 mai 2024
- Résultats du 1<sup>er</sup> semestre 2024 : mardi 11 septembre 2024 (après bourse)

#### **A propos de CBo Territoria (FR0010193979, CBOT)**

Acteur immobilier de référence à La Réunion depuis près de 20 ans, CBo Territoria est devenue une foncière de développement multi-régionale spécialisée sur les actifs tertiaires (318,9 M€, soit 86% de son patrimoine total en valeur à fin décembre 2023). Le Groupe, présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur immobilière (Aménageur, Promoteur et Foncière), poursuit son développement via l'exploitation de ses réserves foncières ou l'acquisition de terrains. CBo Territoria finance son développement grâce notamment à son activité de Promoteur Résidentiel (Immeubles collectifs ou parcelles) et accessoirement Tertiaire et via la cession programmée de son patrimoine résidentiel résiduel auprès de la SHLMR.

CBo Territoria est une foncière de rendement éligible au PEA PME cotée sur Euronext Paris (compartiment C). Responsable et engagée pour un immobilier plus durable depuis son origine, la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) est par nature dans l'ADN de l'entreprise. Son engagement et ses actions sont reconnus par le Gaïa-Index, indice français de référence des petites et moyennes valeurs les plus vertueuses en matière de RSE. Depuis son entrée en 2016, CBo Territoria reste dans le haut du classement de sa catégorie.

Plus d'informations sur [cboterritoria.com](http://cboterritoria.com)

#### **Contacts INVESTISSEURS**

Caroline Clapier – Directrice Administrative et Financière – [direction@cboterritoria.com](mailto:direction@cboterritoria.com)  
Agnès Villeret – Komodo – Tel. : 06 83 28 04 15 – [agnes.villeret@agence-komodo.com](mailto:agnes.villeret@agence-komodo.com)

